

Kits de collecteur en deux parties Husky™ 515

3A3619D

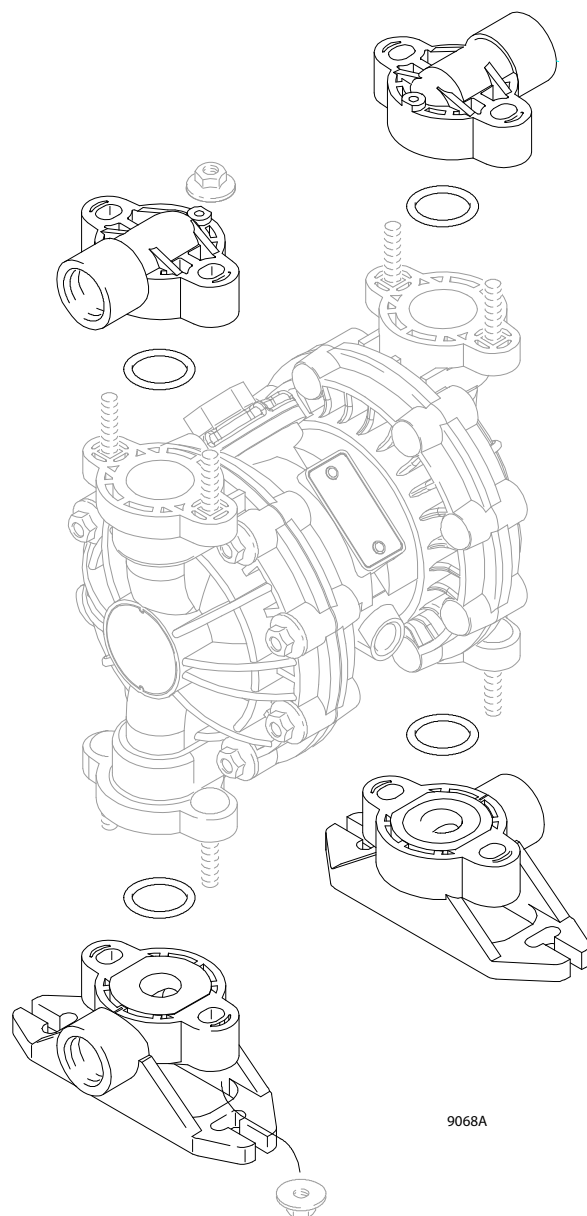
FR

**Pour pomper simultanément deux produits
ou mélanger deux produits dans la pompe**

Réf. 241240	polypropylène ; entrée en deux parties
Réf. 241241	acétal ; entrée en deux parties
Réf. 241242	Kynar® ; entrée en deux parties
Réf. 241243	polypropylène ; sortie en deux parties
Réf. 241244	acétal ; sortie en deux parties
Réf. 241245	Kynar® ; sortie en deux parties



Lire les mises en garde et instructions.



Installation

Procédure de décompression

AVERTISSEMENT

RISQUES LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

L'équipement reste sous pression jusqu'à ce que la pression soit libérée manuellement. Afin de réduire les risques de blessures graves dues au produit sous pression, à une pulvérisation accidentelle, ou à une projection de produit, toujours suivre cette procédure chaque fois qu'il faut :

- Relâcher la pression
- Arrêter de pomper
- Vérifier, nettoyer ou effectuer l'entretien d'un équipement du système
- Mettre ou nettoyer des buses de produit


1. Fermer l'arrivée d'air vers la pompe.
2. Ouvrir la vanne de distribution, si utilisée.
3. Ouvrir la vanne de vidange de produit pour relâcher complètement la pression sur le liquide et garder un récipient prêt à récupérer le liquide vidangé.
4. Uniquement pour les Pompes d'Acétal :
Mettre la pompe à la terre avec la vis de terre 114882 attachée sur le collecteur de sortie.

AVERTISSEMENT

RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Ne **jamaïs** utiliser une pompe en polypropylène ou en Kynar® avec des liquides inflammables non conducteurs conformément aux prescriptions locales de prévention des incendies. Consulter son fournisseur de produits pour connaître la conductivité ou la résistivité du produit utilisé.

Remplacement des collecteurs

1.  **Relâcher la pression.** Voir **Procédure de décompression** ci-contre à gauche.
 2. Déposer les quatre écrous du collecteur (repérés par la remarque 1 de la vue éclatée) et le collecteur qui sera remplacé par des collecteurs en deux parties.
 3. Placer les joints toriques neufs et les nouveaux collecteurs d'entrée ou de sortie en deux parties et serrer les écrous à un couple de 9 à 10 N-m (80 à 90 po-lb).
- REMARQUE:** Vérifier que tous les joints toriques du collecteur soient correctement positionnés avant d'attacher le collecteur.
4. L'exposition prolongée aux rayonnements UV aura pour effet de dégrader les composants en polypropylène naturel des pompes. Afin d'éviter d'endommager l'équipement et de réduire les risques de blessure, ne pas exposer la pompe ou les composants en plastique à la lumière du soleil sur une période prolongée.

REMARQUE : Les pompes avec des clapets anti-retour avec un bec de canard sont expédiées avec le collecteur d'entrée en haut et celui de sortie en bas. Voir **Entrée et sortie des pompes avec des clapets anti-retour avec un bec de canard** dans le chapitre « Entretien » du mode d'emploi 308981.

Pièces

Référence 241240 polypropylène ; entrée en deux parties

Référence	Description	Qté
194346	Collecteur d'entrée en deux parties	2
114849	Joint torique encapsulé	2

Référence 241241 acétal ; entrée en deux parties

Référence	Description	Qté
194347	Collecteur d'entrée en deux parties	2
114849	Joint torique encapsulé	2

Référence 241242 Kynar® ; entrée en deux parties

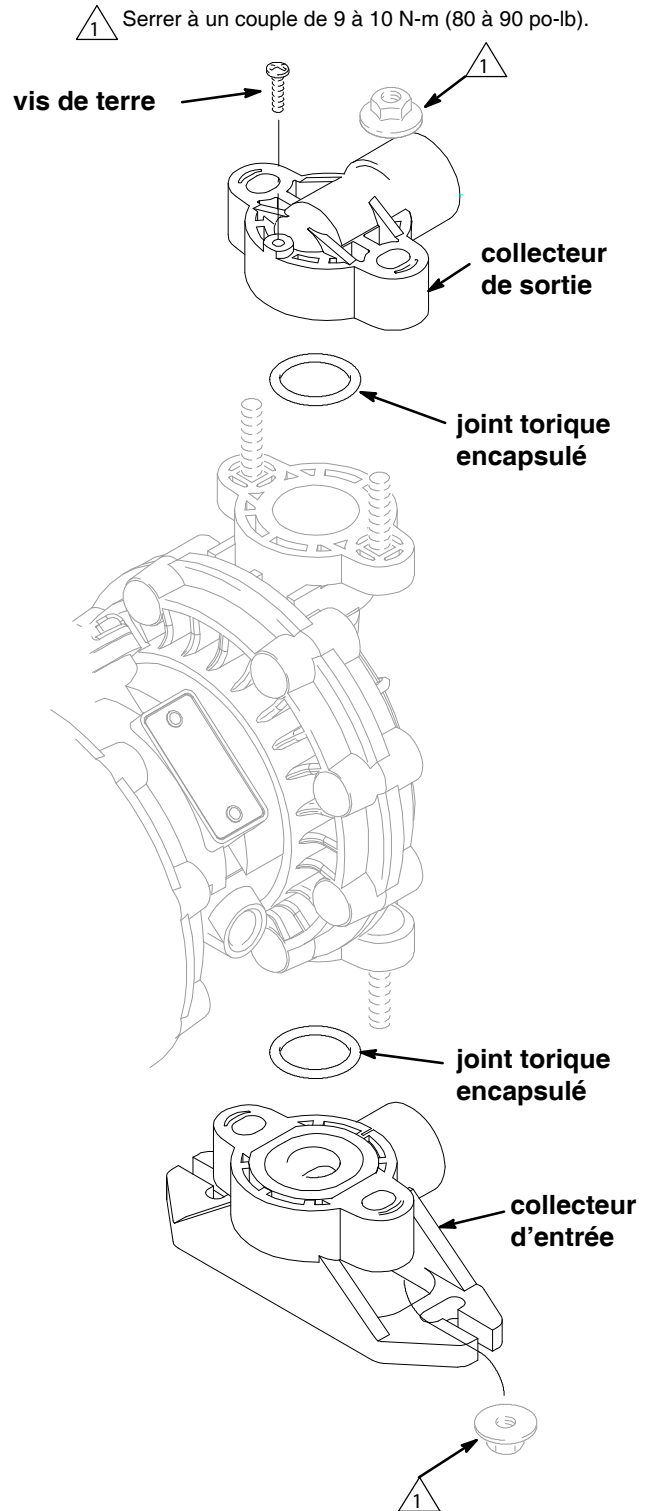
Référence	Description	Qté
194349	Collecteur d'entrée en deux parties	2
114849	Joint torique encapsulé	2

Référence 241244 acétal ; sortie en deux parties

Référence	Description	Qté
194350	Collecteur d'entrée en deux parties	2
114849	Joint torique encapsulé	2
114882	Vis de terre	1

Référence 241245 Kynar® ; sortie en deux parties

Référence	Description	Qté
194351	Collecteur d'entrée en deux parties	2
114849	Joint torique encapsulé	2



9068A

Garantie standard de Graco sur les pompes HUSKY

Graco garantit que tous les équipements mentionnés dans le présent document qui sont fabriqués par Graco et qui portent son nom sont exempt de défauts de matériel et de fabrication à la date de la vente à l'acheteur-utilisateur initial. Sauf garantie spéciale, élargie ou limitée, publiée par Graco, Graco réparera ou remplacera, pendant une période de douze mois à compter de la date de la vente, toute pièce de l'équipement jugée défectueuse par Graco. Cette garantie s'applique uniquement si le matériel est installé, utilisé et entretenu conformément aux recommandations écrites de Graco.

Cette garantie ne couvre pas, et Graco ne sera pas tenu responsable pour, une usure et détérioration générales ou tout autre dysfonctionnement, un dommage ou une usure à la suite d'une mauvaise installation, d'une mauvaise application ou utilisation, d'une abrasion, de la corrosion, d'un entretien inapproprié ou incorrect, d'une négligence, d'un accident, d'une modification ou d'une substitution par des pièces ou composants qui ne portent pas la marque Graco. Graco ne sera également pas tenu pour responsable en cas de mauvais fonctionnement, dommage ou usure dus à l'incompatibilité de l'équipement Graco avec des structures, accessoires, équipements ou matériaux non fournis par Graco ou dus à une mauvaise conception, fabrication, installation, utilisation ou un mauvais entretien desdits structures, accessoires, équipements ou matériaux non fournis par Graco.

Cette garantie sera appliquée à condition que l'équipement objet de la réclamation soit retourné en port payé à un distributeur agréé de Graco pour une vérification du défaut signalé. Si le défaut est reconnu, Graco réparera ou remplacera gratuitement toutes les pièces défectueuses. L'équipement sera renvoyé à l'acheteur original en port payé. Si l'inspection de l'équipement ne révèle aucun défaut matériel ou de fabrication, les réparations seront effectuées à un coût raisonnable pouvant inclure le coût des pièces, de la main-d'œuvre et du transport.

CETTE GARANTIE EST UNE GARANTIE EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, UNE GARANTIE MARCHANDE OU UNE GARANTIE DE FINALITÉ PARTICULIÈRE.

La seule obligation de Graco et le seul recours de l'acheteur pour toute violation de la garantie seront tels que décrits ci-dessus. L'acheteur convient qu'aucun autre recours (pour, mais sans s'y limiter, des dommages indirects ou consécutifs de manque à gagner, perte de marché, dommages corporels ou matériels ou tout autre dommage indirect ou consécutif) ne sera possible. Toute action pour violation de la garantie doit être intentée dans les deux (2) ans à compter de la date de vente.

GRACO N'OFFRE AUCUNE GARANTIE ET REFUSE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE FINALITÉ PARTICULIÈRE POUR LES ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX OU COMPOSANTS VENDUS MAIS NON FABRIQUÉS PAR GRACO. Ces articles vendus, mais non fabriqués par Graco (tels que les moteurs électriques, commutateurs, tuyaux, etc.) sont couverts par la garantie, s'il en existe une, de leur fabricant. Graco fournira à l'acheteur une assistance raisonnable pour toute réclamation faisant appel à ces garanties.

En aucun cas, Graco ne sera tenu pour responsable de dommages indirects, particuliers ou consécutifs résultant de la fourniture par Graco de l'équipement ci-dessous ou de garniture, de la performance, ou utilisation de produits ou d'autres biens vendus au titre des présentes, que ce soit en raison d'une violation contractuelle, violation de la garantie, négligence de Graco, ou autre.

FOR GRACO CANADA CUSTOMERS

The Parties acknowledge that they have required that the present document, as well as all documents, notices and legal proceedings entered into, given or instituted pursuant hereto or relating directly or indirectly hereto, be drawn up in English. Les parties reconnaissent avoir convenu que la rédaction du présent document sera en anglais, ainsi que tous documents, avis et procédures judiciaires exécutés, donnés ou intentés, à la suite de ou en rapport, directement ou indirectement, avec les procédures concernées.

Informations concernant Graco

Pour les informations les plus récentes sur les produits de Graco, visiter le site Internet de Graco sur www.graco.com.

Pour obtenir des informations sur les brevets, consulter la page www.graco.com/patents.

POUR PASSER COMMANDE, contacter son distributeur Graco ou téléphoner pour trouver le distributeur le plus proche.

Téléphone : 612-623-6921 **ou appel gratuit** : 1-800-328-0211 **Fax** : 612-378-3505

Tous les textes et illustrations contenus dans ce document reflètent les dernières informations disponibles sur le produit à la date de la publication. Graco se réserve le droit de procéder à des modifications à tout moment et sans préavis.

Traduction des instructions originales. This manual contains French. MM 308951

Siège social de Graco : Minneapolis

Bureaux à l'étranger : Belgique, Chine, Japon, Corée

GRACO INC.P.O.BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441

Copyright 1999.Tous les sites de fabrication de Graco sont certifiés ISO 9001.

www.graco.com

Révision D, août 2019